

*Nathalie Grande*

Université de Nantes

 <https://orcid.org/0000-0002-9091-4644>

[nathalie.grande@univ-nantes.fr](mailto:nathalie.grande@univ-nantes.fr)

## Le viol chez François de Belleforest : une obsession politique

### RÉSUMÉ

Alors que les histoires tragiques prennent plutôt rarement le viol pour sujet, François de Belleforest donne à ce motif un développement plus fréquent que Bandello, Boaistuau ou Rosset : ses nouvelles montrent combien ce crime est universel, traversant les temps, les espaces, les cultures, les religions. Cependant Belleforest n'insiste pas sur une causalité passionnelle, mais souligne le caractère éminemment politique d'un acte qui menace l'ordre des sociétés. Il ne s'agit pas tant pour lui de dénoncer la forme la plus odieuse de la domination masculine, que de développer un discours historique sur le rôle des vertus chrétiennes comme garantes de l'ordre social. Les conséquences juridiques, sociales et politiques ne servent pas à mettre en valeur les victimes ou à dénoncer le crime, mais à glorifier un ordre que défend Belleforest en catholique zélé.

**MOTS-CLÉS** – viol, rapt, crime politique, passion / pulsion, domination masculine, ordre social, rapports de genre

### Rape by François de Belleforest: A Political Obsession

### SUMMARY

While histories tragiques rarely take rape as a subject, François de Belleforest gives this theme more frequent development than Bandello, Boaistuau or Rosset: his stories show how much this crime is universal, crossing times, spaces, cultures, religions. However, Belleforest does not insist on a passionnal causality, but emphasizes the eminently political character of an act that threatens the order of societies. It is not so much for him to denounce the most odious form of male domination, but to develop a historical discourse on the role of the Christian virtues as guarantors of the social order. The legal, social and political consequences do not serve to highlight the victims or to denounce the crime, but to glorify an order defended by Belleforest as a zealous Catholic.

**KEYWORDS** – rape, political crime, passion / pulsion, male domination, social order, gender issues



Alors que les histoires tragiques se focalisent plutôt rarement sur le crime de viol, il semble bien que François de Belleforest donne un développement plus fréquent que d'autres à ce motif dans ses recueils. Pour mémoire, on ne trouve aucun viol chez Pierre Boaistuau : un seul de ses six récits en évoque un (l'histoire d'Édouard d'Angleterre), mais il ne figure que comme une menace jamais réalisée<sup>1</sup>. Chez Matteo Bandello, même relative rareté : cinq nouvelles sur les 214 qui composent son recueil mettent en scène un viol (et encore, un sur les cinq n'est pas réalisé) : « Giulia de Gazzuolo, après avoir été violée, se jette et se noie dans l'Oglio » I, 8 ; « L'abbé Gesualdo veut enlever une jeune fille et, à sa grande honte, est blessée par elle ; et celle-ci, ayant sauté dans le fleuve, est sauvée » II, 7 ; « Alexandre, duc de Florence, oblige Pietro à épouser une jeune meunière qu'il avait enlevée [...] » II, 15 ; « Sextus Tarquin viole Lucrece et est chassé de Rome avec son père et ses frères et condamné à l'exil perpétuel » II, 21 ; « Un esclave battu par son maître en assassine la femme et les enfants » II, 21<sup>2</sup>. Et plus tard, chez François de Rosset, sur les vingt-trois nouvelles qui composent, au maximum, le recueil de ses *Histoires tragiques de notre temps*, une seule met en scène un viol. Ainsi les histoires tragiques prenant pour sujet un viol sont relativement peu nombreuses, ce qui pourrait bien s'expliquer par la manière dont le crime était considéré au XVI<sup>e</sup> siècle. Comme les travaux de l'historien Georges Vigarello l'ont en effet démontré, le viol n'était vraiment pris en compte que s'il suscitait un préjudice collectif et un désordre social, d'où la rareté des cas figurant dans les annales judiciaires. Différentes contraintes décourageaient les victimes de porter plainte : « Insensibilité relative à la violence, honte de la plaignante, soupçon sur son consentement, indifférenciation régulière du violeur et de la femme dans une identique faute morale, les obstacles à la plainte sont massifs, les raisons pour euphémiser la brutalité de l'acte le sont aussi »<sup>3</sup>. D'une certaine façon, on peut penser que les auteurs d'histories tragiques, parce qu'ils sont à la recherche de crimes vraiment épouvantables, d'histories vraiment tragiques et susceptibles de susciter crainte et pitié sans que le lecteur se pose la question de savoir si le crime

<sup>1</sup> C'est dans la première nouvelle, où le roi Édouard III d'Angleterre tente d'abord de séduire la comtesse de Salberic, puis use tour à tour de prières et de menaces et fait pression sur elle en faisant intervenir ses parents. Au dénouement, il la piège pour la mettre en son pouvoir, et le viol est imminent : c'est parce qu'elle lui demande, l'épée à la main, de la tuer, qu'il renonce à son projet criminel pour lui proposer le mariage. P. Boaistuau, *Histoires Tragiques* [1559], éd. R. A. Carr, Paris, STFM, 2008, p. 11-46.

<sup>2</sup> M. Bandello, *Novelle*, éd. A. C. Fiorato et A. Godard, Paris, Les Belles Lettres, 2008-2016. Le décompte n'est pas aisé, car aux viols et tentatives de viol pourraient être ajoutés les enlèvements, puisque le rapt est souvent un euphémisme pour désigner le viol. Dans ce cas, c'est au moins une nouvelle supplémentaire qu'il faut mentionner : II 6 (mais peut-être aussi I 7, I 20, III 54 ?).

<sup>3</sup> G. Vigarello, *Histoire du viol, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1998, p. 69. Selon les archives du Parlement de Paris, ce ne sont que 49 viols qui auraient été commis dans sa juridiction entre 1540 et 1692 (E. Locard, *Le XVII<sup>e</sup> siècle médico-judiciaire*, Lyon, A. Storck, 1902, cité par G. Vigarello, *ibid.*, p. 37).

pourrait être excusable ou si la victime n'aurait pas attiré sur elle le malheur d'une manière ou d'une autre, évitent ce sujet, parce que pas assez spectaculaire et/ou pouvant donner lieu à questionnement. À rebours de cette invisibilisation historique du crime de viol et de la relative discrétion des autres auteurs d'histoires tragiques, François de Belleforest propose un corpus important d'histoires traitant de ce crime. Si on se risque à une approche statistique, c'est aux alentours de 15% de ses récits qui tournent autour d'un viol<sup>4</sup>, soit près de cinq fois plus que son modèle originel, Bandello. Explorer ces textes va permettre de repérer dans quels contextes il se permet de multiplier les récits de ce crime, et nous amènera ainsi à proposer quelques hypothèses pouvant éclairer sa spécificité.

## 1. Une culture du viol

Chacun des volumes d'histoires tragiques publiés par Belleforest comprend entre un et trois récits mettant en scène un ou des viols. En voici un bref récapitulatif :

– Premier recueil, histoire 12 « Acte fort généreux et plus équitable d'Alexandre de Médicis, premier duc de Florence, à l'endroit d'un jeune gentilhomme son favori lequel ayant violé la fille d'un pauvre meunier, la lui fit prendre pour épouse, et la doter richement ». Ce récit correspond à Bandello II, 15.

– Deuxième recueil, histoire 7 « Mort pitoyable de Julie de Gazuole, laquelle se noya de dépit, se voyant avoir été violée » (Bandello I, 8) ; histoire 10 « Acte méchant d'un abbé à Naples, voulant ravir une fille, et le moyen comme elle se dépêtra des mains du paillard » (Bandello II, 7) ; histoire 13 « Un esclave maure, ayant été battu de son maître, s'en vengea avec une cruauté grande et fort étrange » (Bandello III, 21).

– Troisième recueil, histoire 17 « De la téméraire présomption d'un amoureux lequel sans être aimé, pensait jouir de sa dame, et combien misérable en fut l'issue ».

– Quatrième recueil, histoire 24 « De l'insolente vie et paillardise débordée de Jean, fils de Suarcher, roi des Goths, et comme il fut occis et massacré du peuple à cause de ses méchancetés ».

– Cinquième recueil, histoire 7 « Actes cruels et détestables de quelques jeunes citoyens, sur une Damoiselle : avec le discours et succès de la poursuite faite pour ce crime ».

– Sixième recueil, histoire 11 « Eccelin premier du nom, ravit une jeune fille promise à un sien neveu, dont s'ensuivirent des grands esclandres : la mort d'un grand nombre d'hommes, et la ruine de plusieurs châteaux ».

---

<sup>4</sup> M. Eudes-Feki, *La Justice dans les Histoires tragiques de Pierre Boaistuau et François de Belleforest*, thèse dactylographiée soutenue à l'université de Rouen Normandie le 15 décembre 2017 sous la direction de J.-Cl. Arnould, p. 293. Les relevés de cette thèse ont été très utiles à notre propos.

– Septième recueil, histoire 3 « Accidents divers survenus à Apollonie roi des Tyriens : ses malheurs sur mer, ses pertes de femme et fille, et la fin heureuse de tous ensemble ».

Si le viol constitue spécifiquement un motif central dans ces récits, cela n'empêche pas la même « péripétie » de parcourir aussi ces textes, et d'autres, sous forme d'allusion ou de menace, et parfois de toile de fond, d'ombre portée sur le déroulement du récit tout entier. Ainsi dans l'histoire 3 du septième volume, l'esclave Tharsie est protégée par Athénagore, le roi de Mytilène amoureux d'elle, qui « empeschoit qu'elle ne fût violée », puisque sa condition la met « en grand danger d'estre violée & déflorée », comme le répète à deux reprises la même page<sup>5</sup>. Que ce soit une menace ponctuelle qui plane sur les jeunes filles et les épouses en temps de paix, une conséquence des guerres à un moment donné de l'histoire, ou le résultat de l'affrontement perpétuel entre chrétiens et musulmans (qui peut se traduire sous la forme de razzias d'esclaves, y compris d'esclaves sexuelles), beaucoup de récits, sans en faire le cœur de la narration, s'y réfèrent.

À cette saturation de l'espace textuel correspond logiquement une diversité des espaces géographiques concernés : l'Italie, de Mantoue à Padoue, de Naples à Florence ou Gênes, donne le plus gros contingent de violeurs, évidemment en raison de la source italienne que privilégie Belleforest jusqu'à son quatrième volume. Il reprend par exemple dans son deuxième volume trois des cinq nouvelles de Bandello, ne délaissant dans le corpus bandellien que l'histoire de la romaine Lucrèce, peut-être car trop connue par ailleurs. Au-delà de l'Italie, toute la chrétienté est concernée, l'Espagne des Baléares comme la France du sud. Et au-delà de la chrétienté, c'est l'ensemble du monde qui obéit à la même loi passionnelle, les barbares du nord (IV, 24 se passe en Scandinavie) comme les mahométans (II, 13). On peut poursuivre cette observation sur le plan historique, depuis l'Antiquité (VII, 3) jusqu'au Moyen Âge. La nouvelle IV, 24 commence ainsi par des mots chargés d'ancrer le récit dans une temporalité historique précise quoique éloignée : « Environ l'an de grâce mille cent cinquante, et seant à Rome Eugene troisieme, et en France regnant Louys le jeune, celui qui ayant fait le voyage de la terre sainte, repudia Éléonor fille et heritiere de Guillaume comte de Poitiers, advint ce qu'à present je veux vous discourir et deduire »<sup>6</sup>. Mais la période contemporaine de Belleforest n'est pas en reste, comme il en témoigne personnellement dans la nouvelle (V, 7) qui se passe à Agen, c'est-à-dire non loin de ses terres commingeoises :

[...] on eust dict que Agen estoit un vray coupegorge, et estoit aussi assure d'aller de nuit par les destroits plus perilleux de quelques boys ou montaigne que par les ruës d'icelle ville, tant les bateurs de pavé y estoient ordinaires, et les bateries frequentes, et blessures

<sup>5</sup> Fr. de Belleforest, *Le Septiesme tome des Histoires tragiques*, Paris, Gervais Mallot, 1582, f° 102.

<sup>6</sup> Fr. de Belleforest, *Le Quatriesme tome des Histoires tragiques*, Paris, Jean de Bordeaux, 1570, p. 773.

y advenant presque tous les soirs. Je ne vous dis rien dequoy je ne puisse dire, je l'ay veu estant en icelle cité, du temps que l'on poursuyvoit la cause sur laquelle j'ay basti cette histoire [...]»<sup>7</sup>.

À cet égard, si le crime de viol traverse les frontières géographiques et temporelles, il transcende par conséquent les différences de religion. Le chrétien (I, 12) ne fait pas mieux que le musulman (II, 13)<sup>8</sup>, l'abbé napolitain (II, 10) pas mieux que le chanoine luthérien (V, 7), le prince des Goths idolâtre (IV, 24) pas mieux que le roi de Perse disciple d'un antique panthéon (VII, 3).

Autre limite que le viol transgresse, les distinctions sociales. Évidemment, on ne s'étonne pas de voir la fille d'un meunier violée par un courtisan, intime du duc de Médicis (I, 12), ou de suivre le pitoyable destin de Julia de Gazuolo, simple paysanne, traquée par un serviteur noble de l'évêque de Mantoue (II, 7), non plus que d'apprendre qu'un abbé de noble famille a tenté de forcer la fille d'un orfèvre (II, 10) : ce genre d'agression s'inscrit dans l'ordre des choses, et c'est par ce que les filles sont *virgines intactae* que leur viol mérite de figurer dans un recueil d'histoires tragiques. Perdre leur virginité leur fait perdre à la fois la chaste pureté morale indispensable à une jeune fille chrétienne, mais encore, avec leur bonne réputation, toute valeur sur le marché matrimonial : la perte est triple, morale, religieuse et sociale, pour ne pas dire économique. Ces viols, parce qu'ils corroborent la hiérarchie sociale, en soumettant les corps des plus modestes aux exigences des plus puissants, ont besoin de la clause de virginité et de vertu de la victime pour sortir de l'anonymat.

En revanche, quand le viol s'accompagne d'une transgression sociale de bas en haut, il révèle plus explicitement son pouvoir socialement perturbateur. Le meilleur exemple en est le cas du viol de l'épouse de son maître par un serviteur : c'est par vengeance sociale, et non pour assouvir une quelconque pulsion, qu'il s'attaque à elle et qu'il la viole consciencieusement pour atteindre à travers elle son époux qui l'a maltraité ; c'est d'ailleurs pourquoi il ne s'arrête pas au viol de l'épouse, mais la tue également, ainsi que ses enfants pour faire bon poids (II, 13). C'est la cruauté du maître que dénonce le violeur, sûr de punir son maître malfaisant à la hauteur de son méfait en l'humiliant publiquement et en le privant ensuite de descendance<sup>9</sup>. Comme, de surcroît, le serviteur est un esclave maure et le maître un gentilhomme espagnol, forcément sourcilieux sur la pureté du sang, la transgression des hiérarchies sociales est maximale.

<sup>7</sup> Fr. de Belleforest, *Le Cinquiesme tome des Histoires tragiques*, éd. H.-Th. Campagne, Genève, Droz, 2013, p. 409-410.

<sup>8</sup> D'ailleurs, on trouve un éloge de la courtoisie des musulmans au début de la nouvelle 7 du septième recueil.

<sup>9</sup> D'où l'étonnante sortie de Belleforest contre l'esclavage : « Bien-heureux pour vrai le país de France, ou la liberté est seule recognuë, et où les esclaves sont remis en leur pleine délivrance » (*Le Second tome des Histoires tragiques*, Paris, Vincent Norment et Jeanne Bruneau, 1565, p. 319).

Ce tour d'horizon du viol dans les histoires tragiques de Belleforest permet ainsi de dessiner une cartographie géographique, historique et sociale du viol qui démontre l'universalité de ce crime, auquel n'échappe aucun lieu, aucun temps, aucune religion, aucune société. Certes, conformément aux mentalités de son époque, le Commingeois assortit le motif du viol de circonstances aggravantes pour le rendre particulièrement odieux : virginités souillées, meurtre ou suicide des victimes, attentat commis par des personnes que leur statut désigne comme protecteurs et non agresseurs<sup>10</sup>. Ces circonstances aggravantes sont d'usage pour valoriser un motif qui a besoin d'un soulignement spécifique pour entrer dans le corpus des crimes abominables, les viols sans circonstances aggravantes étant vraisemblablement pensés comme ne présentant pas d'intérêt narratif pour le lecteur<sup>11</sup>. On remarquera cependant qu'à la différence de Rosset, qui ose consacrer la seule histoire centrée sur ce motif dans ses *Histoires tragiques* au viol d'un jeune homme par un religieux (« De l'abominable péché que commit un chevalier de Malte assisté d'un moine, et de la punition qui s'ensuivit »<sup>12</sup>), ou des canards, qui signalent les cas de viols pédophiles<sup>13</sup>, François de Belleforest (comme Bandello) ne retient comme victimes que des femmes, en excluant hommes et enfants. Il y aurait donc une seule règle que l'universalité du viol ne transgresserait pas, la différence des sexes, règle que le XVII<sup>e</sup> siècle transgresse déjà.

## 2. Viol et société

Puisque le viol ne connaît ni loi, ni frontière, il porte un sème de désordre social sur lequel s'appesantit le Commingeois. En effet, même si le récit insiste sur le préjudice fait aux victimes, en les plaignant et en soulignant leur héroïque vertu de résistance, Belleforest s'attarde au moins autant sur les bourreaux pour vitupérer leur infâme luxure ou « paillardise », selon le mot qu'il semble préférer. Il insiste sur les circonstances qui conduisent au viol, sollicitations malhonnêtes, discours de séduction corrupteurs inlassablement repoussés, manœuvres préparatoires qui font tomber les malheureuses victimes dans des pièges sans échappa-

<sup>10</sup> Par exemple des religieux (II, 10 ou V, 7), et même un père, puisque la troisième histoire du septième volume s'ouvre sur l'inceste commis par le roi Antiochus sur sa fille.

<sup>11</sup> Voir à ce sujet notre article, N. Grande, « La chasteté ou la mort. Mise en récit du viol dans les récits brefs au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Viol et littérature (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, *Tangence*, 2017, n° 114, p. 13-29.

<sup>12</sup> Fr. de Rosset, *Histoires tragiques* [1614], éd. A. de Vaucher Gravili, Paris, Librairie Générale française, 1994, p. 353-364. Cette édition reproduit la troisième édition du recueil, la dernière revue, corrigée et augmentée par Rosset.

<sup>13</sup> Voir le « Discours véritable de Toussaint Letra, lequel a été brûlé tout vif dans la ville d'Aix, le 26 d'août dernier, pour avoir violé sa propre fille », Lyon, Fr. Evrard, 1618, signalé dans *Fictions narratives en prose de l'âge baroque. Répertoire analytique (1611-1623)*, Fr. Greiner dir., Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 1213.

toire possible. C'est l'occasion de mettre en évidence et de dénoncer la corruption des mœurs, signe de la déchéance des sociétés.

Dans l'histoire 7 du volume V, dont Belleforest n'est pas traducteur mais pleinement auteur, sont retracées les circonstances d'un viol particulièrement abominable : une femme d'Agen, de bonne maison et mariée, pour avoir refusé avec hauteur les propos suborneurs d'un gentilhomme séducteur, va devenir l'objet d'infâmes repréailles, car son viol tiendra non d'un débordement luxurieux, mais d'une vengeance d'amour-propre froidement calculée et minutieusement exécutée. Le viol ne correspond plus là à la satisfaction pulsionnelle d'un désir sexuel non maîtrisé, mais réalise un exercice d'humiliation visant à anéantir la personne qui le subit. C'est pourquoi le violeur, après son acte, invite ses compagnons à profiter à leur tour du corps martyrisé de la dame, puis conviera les domestiques à en faire autant. Or, comme l'écrit Belleforest dans l'incipit : « Les grans estans corrompus et mal-vivans, ne faut s'estonner si le peuple les suit par trace, comme dependans de ce principal tronc duquel ils se pensent les rameaux, et pour ce sont necessitez de produire fruicts de pareille nature »<sup>14</sup>. Et il poursuit par un tableau général des mœurs dépravées des notables locaux, magistrats et ecclésiastiques en tête, avant d'enchaîner sur le récit particulier, tissant ainsi un lien de cause à effet entre corruption des grands et corruption générale. Au milieu du récit, il revient sur l'idée du désordre des sociétés né du désordre des pulsions, mais auquel les pulsions ne peuvent servir d'excuse, puisqu'il s'agit en fait d'un attentat contre la « liberté d'autrui ». S'opposant à la prétendue origine passionnelle du crime de viol, c'est sa nature éminemment politique qu'il dénonce ainsi, soulignant comment cet attentat nie le respect de la personne humaine dans sa liberté et compromet la stabilité de la structure familiale :

Car pourquoy est-ce que la loy dispence quelquefois la simple paillardise et punist grievement un rapt, quoy que l'amour et instinct naturel y puissent servir de quelque couverture, si ce n'est pour le trouble donné au public, et pour un attentat fait sur la liberté d'autrui, et pour éviter les seditions et meurtres qui s'en pourroient ensuyvir ? Regardez ce qui cuida advenir à Rome, pour le rapt pretendu souz une fauce couverture de servitude, en la personne de Virginie pucelle, et fille d'un Capitaine, et verrez que l'estat des republicues a souvent esté alteré et aneanty pour l'esgard des outrages et injures faictes aux dames, soit en la violant ou ravissant, ou leur faisant quelque injure remarquée. Qui est le vice qui redonde plus sur le prejudice du public, qu'est la souillure du licet et couche d'autrui, veu que la loy a esté si severe que de punir de mort l'adultere, à cause du divorce et confusion que le meslange des semences met en une republicue ?<sup>15</sup>

Enfin, à la fin du récit, il revient sur l'idée du désordre social induit par le viol en comparant les désordres d'Agen avec les plus fameux exemples tirés de l'histoire romaine, de l'histoire biblique, et des chroniques de Bandello :

<sup>14</sup> *Le Cinquiesme tome, op. cit.*, p. 405.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 425.

Et pour conclurre, qu'on considère que si l'estat de Rome fut changé pour le rapt du fils du Superbe, que cest acte vituperable commis sur ceste Demoiselle apporta un terrible changement en la cité d'Agen, tout y estant renversé, les bonnes maisons et grandes familles s'en allant sens dessus dessous, à cause des partialitez, discors et procès qu'engendra cette folie trop tôt excogitée, meschamment executée, tard venuë au repentir, et longue à sentir la peine et plus qu'equitable vengeance, afin qu'il nous serve d'exemple et ensemble d'effroi de n'attenter rien qui soit pervers [...] et] trainant à sa queuë une calamité, enveloppant tout un païs sous le filay d'une extreme misere. Temoing de cecy la famille des Benjamites entre les Hebreux, exterminiez pour une femme d'un simple Levite, passant par leur païs, laquelle luy fut enlevée et ravie ; et dans les histoires de Bandel je vous ai deduit comme pour une femme les seditions s'esleverent en Italie, telles que le sang en a coulé plus d'un siecle après le forfait [...]]<sup>16</sup>.

Le viol apparaît ici à la fois comme conséquence et comme cause du désordre des sociétés, le symbole et l'essence du mal en même temps que sa mise en pratique. Logiquement, puisque le viol est à l'origine et à l'aboutissement des transgressions sociales et politiques, le conteur encadre structurellement son récit par des réflexions à ce sujet. Il commence, comme on a vu, par l'idée de la contagion de la dépravation par le haut, enchaîne sur la dimension politique, et conclut par les preuves historiques corroborant son discours. Ce discours sur la nature politique du viol n'est pas neuf<sup>17</sup>, mais il prend un sens particulier à cause du contexte historique.

Car le Commingeois a des troubles civiles une tout autre expérience que Boaiustau, par exemple. Il a été témoin du spectacle des scènes de guerre civile sur le sol français, et le signale dans l'argument de la 24<sup>e</sup> histoire du volume IV<sup>18</sup>, qui porte sur cette question du rôle du viol dans l'histoire et la société : « Et d'autant que je voi qu'en ce temps plein de troubles, nostre France estant tourmentée de guerres civiles, chacun se deborde licentieusement & lasche la bride à ses desreglees affections [...] ainsi le ravir, forcer, et violer semble estre la gloire de ceux qui portent les armes »<sup>19</sup>. Le témoignage de première main explique peut-être à la fois la récurrence régulière du motif du viol dans les récits de Belleforest,

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 443-444.

<sup>17</sup> Déjà Boaiustau avait dénoncé ce crime comme le ferment historique du désordre des sociétés : « Plusieurs Royaumes ont reçu mutation et changement de leur administration transportée à d'autres pour les causes dessus dictes. Troye la superbe, pour le ravissement d'Helene fut ruynée. Thebes la populeuse pour le rapt de Chryssippe [...]. Les Roys furent banniz de Rome pour le ravissement de Lucrece. Aristote en ses Politiques assigne entre les principales causes de la ruyne & mutation des royaumes les paillardises », *Histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des princes chrétiens*, Paris, Vincent Sertenas, 1559, chap. 13, f° 128 v°.

<sup>18</sup> Elle raconte l'histoire d'un prince des Goths qui pour avoir violé l'épouse et la sœur d'un gouverneur danois provoquera la sédition des peuples et le renversement du trône paternel.

<sup>19</sup> *Le Quatriesme tome, op. cit.*, p. 772. On trouve une autre mention de ces violés de guerre dans *Les Grandes annales et histoire générale de France* où Belleforest note que, pendant les guerres, les soldats « ravirent, violerent & forcerent » (Paris, Gabriel Buon, 1579, chapitre « François I<sup>er</sup> », livre VI, tome second, f° 1460 v°).

en même temps que l'interprétation politique qu'il en donne. Le spectacle des victimes, survivantes ou mortes, avait largement de quoi marquer durablement l'imagination du conteur, et en contexte de conflit armé, l'hypothèse de la pulsion luxurieuse tend à s'effacer devant l'évidence de la violence d'un crime de guerre. Partant, au-delà des traumatismes individuels, cette forme particulière d'humiliation et/ou de représailles infligées à l'ennemi prend en temps de guerre une dimension systématique qui révèle combien la barbarie du viol s'ancre dans un rapport de domination où il s'agit d'imposer son pouvoir par la contrainte. Si l'ordre des sociétés repose sur la domination masculine acceptée et intériorisée dans les couples, dans les familles, dans les institutions, le viol dit de manière véhémente une domination masculine inacceptable car portée à un paroxysme destructeur, des individus comme des sociétés. Rapport de force entre les sexes, le viol brise l'ordre de la soumission consentie pour lui substituer la violence pure, à laquelle aucun acquiescement ne peut répondre et qui ne peut susciter que révolte en retour. Le viol et ses conséquences semblent ainsi modéliser une voie politique menant à une révolte contre un pouvoir injuste. On peut penser qu'il y a de fait une continuité entre violence subie et passage à la sédition, et que le constat de Belleforest sur le viol comme moteur de l'histoire est plus subtil qu'il n'y paraît d'abord.

### 3. Retour à l'ordre

Quand on examine les suites que les viols entraînent, on constate que le novelliste insiste sur le nécessaire rétablissement de l'ordre social perturbé par l'irruption de la violence. Le viol subi par la fille du meunier (I, 12) est racheté par le mariage avec son noble violeur, qui la dédommage de sa chasteté perdue par une promotion sociale inespérée : l'honneur est sauf, et la justice seigneuriale a joué son rôle en réinstaurant le lien social distendu par le crime. Et Belleforest conclut à la « joie » (p. 283) de la fille et de son père, et à l'approbation générale en Italie devant un jugement comparé à celui du roi Salomon. Quant à la jeune Julie de Gazuole (II, 7), elle se suicide et son violeur doit s'enfuir pour échapper à la colère générale : c'est un tombeau « en marbre ou bronze [...] digne de la louange et vertu d'une si vertueuse fille » commandité par le seigneur local qui sert à restaurer la hiérarchie des valeurs sociales. L'abbé Gesualdo (II, 10) est pour sa part condamné à la fuite loin de son abbaye et de ses bénéfiques ; mais il se retrouve aussi défiguré par la fille qui lui a échappé en s'emparant de son épée et en lui coupant le nez, transformant en « abrevoir à mouches [...] le beau nez de Monsieur le moyne » (p. 284) : la balafre infligée à l'arme blanche retourne contre le violeur l'intention agressive en une sorte de viol du visage, sans compter que la cicatrice marquera à jamais l'infamie du coupable à la vue de tou-te-s. Là encore, on constate, par la glorification de la courageuse jeune fille et la stigmatisation

sociale du coupable, un retour à l'ordre *in fine* réaffirmé dans l'explicit de la nouvelle<sup>20</sup>. Dans le volume III, l'histoire 17 montre comment la famille de la jeune femme violée se venge collectivement du crime, au nom de l'honneur bafoué : ils prennent d'assaut le château où s'est réfugié le violeur, et passent les gardes en leur déclarant qu'« au reste qu'ils n'attenteroient rien qui peust prejudicier au public » (p. 372) ; et les gardes les laissent faire. À la nouvelle 24 du volume IV, le viol perpétré par le fils du roi des Goths entraîne le renversement du trône de son père, à la manière dont le viol de Lucrece a entraîné la chute des rois de Rome : un nouvel ordre politique est créé pour remplacer l'ordre tyrannique qui régnait, le corps des femmes violentées prenant la dimension symbolique du pays soumis au bon plaisir d'un prince indigne, et libéré par l'instauration d'un nouveau régime. On pourrait aussi revenir sur le cas déjà analysé du viol de la dame agenaise, qui se conclut par le bouleversement de la vie de la cité. Parce qu'il met en scène un violeur qui est de son état chanoine et luthérien, cet exemple corrobore les positions catholiques de l'auteur, qui voit dans la fin du célibat des ministres protestants la porte ouverte à la dépravation dans l'Église et la preuve des secrètes débauches protestantes. Là encore, le viol tient d'un ordre politique déviant, celui d'une religion que Belleforest abhorre, et appelle un retour à l'ordre, social, politique et religieux. On constate donc que la justice rendue aux victimes va plus loin que le *pretium doloris* du dédommagement réparateur d'un tort qui leur serait fait personnellement. Les conséquences juridiques, sociales, politiques ou religieuses dépassent les victimes, dont les cas particuliers viennent s'inscrire dans un ordre que leur sort ne sert finalement qu'à renforcer et glorifier, cet ordre étant, pour le catholique zélé qu'était Belleforest, celui d'une société organisée autour des vertus chrétiennes.

\*

Si l'universalité du viol, pour ne pas dire la culture du viol, que nous avons d'abord constatées, justifient le choix de l'auteur de donner tout son développement à ce motif, il permet surtout au Commingeois de poursuivre le but d'exemplarité chrétienne qu'il assigne au genre des histoires tragiques. C'est d'ailleurs ce que déclare Belleforest dans l'épître au duc d'Épernon qui ouvre le septième et dernier volume de ses *Histoires tragiques* :

<sup>20</sup> En revanche, pour ce qui concerne le troisième exemple de viol du *Second tome* (l'histoire de l'esclave maure qui viole sa maîtresse pour se venger de son maître, puis la tue avant de se suicider lui-même), cette histoire n'est susceptible d'aucun dénouement rémunérateur, car, comme le souligne Belleforest dans l'explicit, le coupable est aussi le seigneur espagnol qui a réduit son serviteur en esclavage : « Aussi est ce autre cas de celui qui sert sans contrainte, et pour salaire, et de celui qui y est astraint, comme un bœuf et cheval, qui sont liez a la charruë, au plaisir de celui qui en a esté l'acheteur » (*op. cit.*, p. 343).

Au reste, Monseigneur, ayant par cy devant dressez quelques livres (comme tout mon estude, et vacation presque a esté adonné à l'histoire) contenans plusieurs sujetz et divers arguments, pleins d'occurrences paintes de troubles, et de sang, et cecy afin de destourner la jeunesse des folies d'amour, cause de ces actions tragiques : voyant que plusieurs ont plus eu d'égard à la corruption qu'à l'intégrité, et moins d'esgard à la vertu qu'au vice, suivans la lascivité, et accommodans ce qui servait à la reformation des mœurs, au chatouillement de leur chair trop douillete et fretillante : je leur ay basty ce septiesme d'histoires tragiques et iceluy tout masle, et genereux sans nul fard, et mignotise, plein de saints enseignemens, et tel que doivent estre les escrits de celuy qui fait profession du saint christianisme [...] <sup>21</sup>.

Pourtant, on remarquera que, dans ce regard rétrospectif que Belleforest jette sur son œuvre, il semble prendre conscience d'un possible détournement de la lecture morale et religieuse qui est censée orienter l'intention de ses textes. Il avoue en effet que des lecteurs corrompus et mal intentionnés peuvent se complaire dans la description des vices et prendre plaisir au récit des crimes qui remplissent ses ouvrages. Il va jusqu'à sexualiser précisément son écriture même, en affirmant qu'elle peut chatouiller une « chair trop douillete et fretillante ». Quand on se rappelle que le chatouillement sert au XVI<sup>e</sup> siècle à dire la titillation sensuelle, l'excitation sexuelle<sup>22</sup>, on comprend mieux la suite de son propos et l'opposition qu'il dresse entre la « lascivité » d'un lecteur prompt à se laisser chatouiller et un livre qu'il voudrait « tout masle, et genereux sans nul fard, et mignotise ». La lecture « douillete et fretillante », fardée et pleine de « mignotise » est excitante comme une femme, quand il revient à l'auteur de produire un texte viril, « tout masle, et genereux », à la *virtù* capable de résister aux tentations sexuelles. Le contenu sexuel latent de cette poétique nous invite à comprendre deux régimes de désir possible : l'un, désigné comme féminin, entraîne vers la lascivité, vers l'abandon aux passions désordonnées, qui mène, au stade ultime, au viol, accomplissement de la convoitise qui habite le cœur des hommes depuis la Chute ; l'autre, qualifié de mâle, s'accomplit dans le refus de la convoitise et la volonté de suivre les commandements divins tels qu'ils s'incarnent dans les lois des sociétés chrétiennes. La stigmatisation du désir de type « féminin » et l'exaltation du désir de type « mâle » par Belleforest tendent ainsi à montrer que, s'il est sensible aux effets de pathétique des récits de viol, ce n'est certainement pas en raison d'une sensibilité particulière à la cause des victimes féminines<sup>23</sup>, puisque ses références

<sup>21</sup> Fr. de Belleforest, *Le septième Tome des histoires tragiques*, Paris, Emmanuel Richard, 1583, n. p.

<sup>22</sup> Estienne dans son *Dictionnaire* (1549) rapproche *chatouiller* du picard *catouiller* qui serait une déformation de *tatouiller*, c'est-à-dire *titiller* en français moderne. Pour Furetière (1690), chatouiller signifie « Toucher legerement quelque personne en quelque partie delicate, ensorte que cela luy cause quelque plaisir ou esmotion [...], se dit aussi du sentiment qui donne du plaisir au corps ».

<sup>23</sup> La preuve en est, si besoin était, qu'il conclut l'histoire de Julie de Gazuole, violée pour avoir voulu rester chaste et suicidée parce que ne supportant pas la perte de sa vertu, en donnant des leçons aux filles d'éviter les « charmes et piperies des amans, et à ne donner occasion de poursuite par les signes attrayans et œillades peu discrettes ». De leçon de morale aux violeurs, point.

genrées témoignent d'une hiérarchie où la domination masculine se révèle comme le signe et la garantie d'un ordre du monde voulu par Dieu. C'est donc principalement (voire uniquement ?) parce qu'il inscrit le crime de viol dans le référentiel des crimes politiques car anti-sociaux que Belleforest y trouve un intérêt. Le discours contre le viol que tracent ses *Histoires tragiques* n'est donc certainement pas à comprendre comme la forteresse avancée d'un proto-féminisme qu'il serait illusoire de vouloir y lire.

## Bibliographie

- Bandello, Matteo, *Novelle*, éd. A. C. Fiorato et A. Godard, Paris, Les Belles Lettres, 2008-2016
- Belleforest, François de, *Le Cinquiesme tome des Histoires tragiques*, éd. Hervé-Thomas Campangne, Genève, Droz, 2013
- Belleforest, François de, *Les Grandes annales et histoire générale de France*, Paris, Gabriel Buon, 1579
- Belleforest, François de, *Le Quatriesme tome des Histoires tragiques*, Paris, Jean de Bordeaux, 1570
- Belleforest, François de, *Le Septiesme tome des Histoires tragiques*, Paris, Gervais Mallot, 1582
- Belleforest, François de, *Le Septiesme tome des Histoires tragiques*, Paris, Emmanuel Richard, 1583
- Boaistuau, Pierre, *Histoire de Chelidonium Tigurinus sur l'institution des princes chrétiens*, Paris, Vincent Sertenas, 1559
- Boaistuau, Pierre, *Histoires tragiques*, éd. Richard A. Carr, Paris, STFM, 2008
- Eudes-Feki, Maroua, *La Justice dans les Histoires tragiques de Pierre Boaistuau et François de Belleforest*, thèse dactylographiée soutenue à l'université de Rouen Normandie le 15 décembre 2017 sous la direction de Jean-Claude Arnould
- Fictions narratives en prose de l'âge baroque. Répertoire analytique (1611-1623)*, dir. Frank Greiner Paris, Classiques Garnier, 2014
- Grande, Nathalie, « La chasteté ou la mort. Mise en récit du viol dans les récits brefs au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Viol et littérature (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, *Tangence*, 2017, n° 114
- Rosset, François de, *Histoires tragiques*, éd. Anne de Vaucher Gravili, Paris, Librairie Générale française, 1994
- Vigarelo, Georges, *Histoire du viol, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1998

**Nathalie Grande**, Professeure à l'université de Nantes, s'intéresse à la question des formes que prend la fiction narrative dans les premiers siècles de la modernité (*Le Roman au XVII<sup>e</sup> siècle. L'exploration du genre*, Paris, Bréal, 2002). Spécialiste de la question de l'accès des femmes à l'écriture, des genres qu'elles pratiquent, de leur place dans le champ littéraire du XVII<sup>e</sup> siècle (*Stratégies de romancières*, Champion, 1999), elle s'interroge plus généralement sur les liens réciproques entre littérature et société, sur la manière dont la mixité a pu changer la culture, en particulier à travers l'étude du phénomène galant dans la littérature narrative comique (*Le Rire galant*, Champion, 2011). Elle a édité plusieurs romans du XVII<sup>e</sup> siècle (Madeleine de Scudéry, M<sup>me</sup> de Villedieu, Jean de Préchac), et a dirigé en 2017 un numéro de la revue *Tangence* intitulé *Viol et littérature (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*. Parmi les ouvrages qu'elle a récemment publiés, on peut noter *Pierre Boaistuau ou le génie des formes* (Paris, Garnier, 2021), actes du colloque organisé à Nantes en 2017, et « *Toute la cour était étonnée* » *Madame de Maintenon ou l'ambition politique au féminin* (Rennes, PUR, 2022), actes du colloque organisé à Versailles en 2019.